TELETRAVAIL: un « monde d'après » en recul par rapport à celui d'avant

Alors que nous, travailleur.euses, avons fait montre de notre attachement à nos missions ;

Par notre travail, avons adaptés nos organisations personnelles;

Depuis avril 2022, le conventionnement de notre télétravail est obligatoire.

Nous regrettons que l'indemnité soit plafonnée à 10€/mois en guise de reconnaissance, quand elle peut être près du double ailleurs.

Nous regrettons encore que la norme à la DLH soit au maximum de 2 jours de TT/sem quand le droit du travail et la Ville de Paris en propose 3 par semaine.

Les projets de service qui sont en cours de rédaction à la DLH vont appliquer des mesures que l'on a combattues, visant à toujours plus mettre notre engagement sous contrainte des encadrants de proximité.

Les cadres intermédiaires se voient obligés d'assurer un présentiel comme les cadres, sans la paye et sans les avantages du badgeage unique.

Fini la souplesse liée aux aléas de la vie personnelle, aux transports compliqués.

Quels enseignements ont été tirés de la crise que l'on a vécue ?

Que les agent.es sont corvéables et qu'il suffit de leur dire merci.

TEMPS DE TRAVAIL CONSEIL DE PARIS LES 31 MAI, 1er, 2 et 3 JUIN MOBILISONS-NOUS LE MARDI 31 MAI!

L'Exécutif n'a pas rendu, a minima, à tous les personnels les trois jours de sujétion « ville-capitale » sur lesquels la Maire s'était pourtant engagée.

TOUS LES AGENTS DEVRONT TRAVAILLER PLUS!

L'intersyndicale « Pas une minute de plus ! » avait pourtant avancé deux propositions importantes :

- · Mettre en place une sujétion pour le travail sur écran des agents effectuant un travail administratif ou technique ;
- Recalculer le temps de sujétion pour offrir à tous un gain de 21 h annuelles (3 jours).

Le prochain Conseil de Paris est la dernière occasion de faire progresser le projet de règlement sur le temps de travail

À cet effet, nos organisations syndicales ont rencontré les élus des pour leur expliquer les enjeux et leur faire part de nos amendements.

Nous vous appelons toutes et tous, et particulièrement ceux en sujétion 0, administratifs et techniques, travaillant principalement devant écran, à faire grève et à manifester clairement notre mécontentement!

LE MARDI 31 MAI DEVANT L'HÔTEL DE VILLE ENTRE 12H ET 14H POUR REDIRE : « PAS UNE MINUTE DE PLUS ! »

Un préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale pour la journée du 31 mai, vous pouvez faire grève entre 1h et une journée.